

Les Amis des Forges et Moulins en Actions au Pays d'Allevard (AFMAPA)

Présidente : Solange DENEUVILLE

Siège social : Mairie de Pinsot - 38580 - Le Haut Bréda

L'association Les Amis des Forges et Moulins en Actions au Pays d'Allevard a été créée en 1997 pour sauvegarder les activités traditionnelles du Pays d'Allevard.

C'est elle qui imagina le projet des *Forges et Moulins de Pinsot*, un regroupement de moulins unique en France autour de turbines hydrauliques actionnant une taillanderie, un moulin à noix, un moulin à farine et une scierie.

Elle en assura la gestion entre 2002 et 2016, date de la prise en charge des musées du Grésivaudan par la Communauté de Commune du Grésivaudan. Actuellement ce sont encore 700heures/an de bénévolat pur qui sont fournies au sein de ce musée dans le cadre des animations telles que « musée en fête » « journées européenne du patrimoine » « expositions » ou pour la fabrication de l'huile de noix.

L'AFMAPA assume également la communication, l'entretien et le développement du *Sentier du fer de Pinsot*. Ce sentier ouvert en 1997 évoque en 12 étapes l'extraction du minerai ferreux et sa transformation dans les hauts fourneaux du XIIIème au XIXème siècle, par des hommes des femmes et des enfants, paysans l'été et mineurs l'hiver.



UN NOUVEAU PROJET NOVATEUR POUR LE HAUT-BREDA

Un constat:

La croix du Léat, située sur le site éponyme à 1825m d'altitude, passage emblématique de plusieurs itinéraires de randonnée de la vallée du Haut Bréda a besoin d'une restauration.



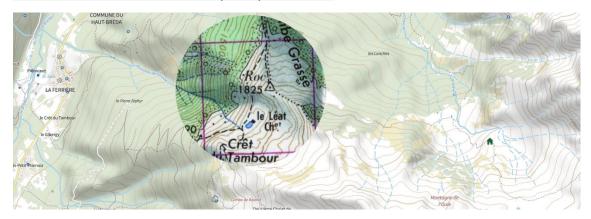
Victime des atteintes du temps, cette croix de 1.60m de hauteur, composée d'un simple tube métallique de section carrée de 4cm, dans un état de délabrement avancé, n'est plus scellée au sol et se trouve placée et déplacée au gré de la volonté des promeneurs. Mais combien de temps encore avant qu'elle ne soit jetée dans la pente ?

Quelle serait l'origine de cette croix ?

Il semble qu'il ne s'agisse pas d'un monument à caractère religieux qui aurait été placé là pour une quelconque commémoration. On ne lit dessus que deux inscriptions « croix du léat » et « 1825m ».

Son origine pourrait être tout autre :

La carte d'état-major de 1950 planche « 3334 DOMENE » indique un repère géodésique sur un rocher, sans faire état de croix et le lieu n'en porte pas le nom.



L'Institut Géographique National (I.G.N) dans le cadre de sa mission a placé à partir de la fin de la guerre 39-45 et sur l'ensemble du territoire français, une multitude de points servant de repère et de référence pour les travaux de triangulation nécessaires à l'harmonisation des plans, que ce soit la carte d'état-major, le plan cadastral ou tout autre plan nécessaire aux travaux d'infrastructures.

Sur la totalité des sites recevant ces points on voit systématiquement au minimum deux points : l'un matérialisé par un repère (borne ou marque sur un rocher) permettant de mettre en station un théodolite (appareil permettant de prendre des mesures d'angles pour déterminer la position de points par triangulation) et un autre matérialisé par une balise métallique ou par une croix visible à des kilomètres à la ronde.

Cela semble être l'origine de notre croix du Léat qui au départ, les témoignages en attestent était en bois et n'a été métallique que lors de sa première rénovation réalisée en 2000 par trois Pinsotins : Michel Hardel, Jeannot Vanotti et Raymond Pouchot-Rouge.

On retrouve la même configuration sur d'autres repères de l'IGN proches,

- Commune de la Ferrière, croix de Chaurionde : un repère surmonté d'une croix métallique installée en 1939.
- Commune de La Combe de Lancey, croix de Belledonne : repère au sol et croix.

Particularité de la Croix du Léat, elle se situe dans une parcelle appartenant à l'Institut Géographique National, sur la commune historique de PINSOT, cadastrée section B (306 B 02) n°247 de 20 m². Elle est aux côtés de 3 points géodésiques. Sa situation en fait un point de référence remarquable et identifiable à des dizaines de kilomètres à la ronde. Une fois mise en place, sa nouvelle position sera aisément déterminée à partir des points existant proches et versée au réseau géodésique de l'I.G.N.



L' AFMAPA a imaginé une restauration

<u>F</u>idèle au but de l'association qui est la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine du Pays d'Allevard, elle entend créer un concours ouvert aux métiers d'art, artisans ou artistes du fer. L'œuvre devra rendre par sa composition, un hommage au travailleurs du fer : mineurs et taillandiers du pays d'Allevard, qui donnèrent à ce pays son identité et en firent sa renommée.

L'œuvre retenue, le sera d'après dessins, croquis, maquettes ou tout autre support permettant d'en apprécier l'aspect et l'esthétisme qui devront magnifier les travaux d'extraction du minerai de fer et sa transformation en outils forgés.

Une grande liberté sera laissée au créateur. Cependant l'œuvre devra répondre à certaines caractéristiques techniques liées à son lieu d'implantation et aux symboles que l'association entend lui donner :

- Hauteur: 2.50m environ,
- Composition : essentiellement en métal avec utilisation d'outils forgés (présence de minerai ferreux possible),

Les financements prévus

Un estimatif des coûts relatifs à l'ensemble du projet a été dressé.

- Création de la croix
- Frais d'installation et d'acheminement sur site.

L'AFMAPA n'est évidemment pas en mesure d'assurer la totalité de ce financement sur ses fonds propres et sollicitera :

- La commune Le Haut-Bréda
- La Communauté de Commune du Grésivaudan
- Le Conseil Départemental
- Le Conseil Régional
- Députés et Sénateurs
- Les associations en lien avec le patrimoine
- Les dons privés. L'association reconnue d'intérêt général dispose du rescrit fiscal permettant la défiscalisation des dons faits par les particuliers et les entreprises.

Soutenez ce nouveau projet, faites un don.

Aidez les Amis des Forges et Moulins en Actions au Pays d'Allevard

L'enjeu financier estimé à 16 300€ dépasse les capacités propres de notre association. Nous obtiendrons des subventions publiques qui devraient représenter environ 35% de cette somme.

Notre association a obtenu une reconnaissance « d'intérêt général ». <u>Les donateurs à ce projet bénéficient donc d'un avantage fiscal important (déduction du montant de l'impôt sur le revenu de 66% du montant du don pour les particuliers et 60% pour les entreprises).</u>

Exemples:

50€ après réduction d'impôt de 66% (33€) représente un coût réel de 17€

80€ après réduction d'impôt de 66% (52.80€) représente un coût réel de 27.20€

100€ après réduction d'impôt de 66% (66€) représente un coût réel de34€

300€ après réduction d'impôt de 66%(198€) représente un coût réel de102€

500€ après réduction d'impôt de 66%(330€) représente un coût réel de 170€

Si vous souhaitez participer au financement collectif de la création d'une croix du Léat mettant en avant les travailleurs du fer qui donnèrent au Pays d'Allevard son identité et en firent sa renommée, l'AFMAPA vous remercie par avance.

Nous vous proposons d'effectuer votre don par chèque à l'ordre de : A.F.M.A.P.A. adressé au siège : Mairie de Pinsot 38580 Le Haut Bréda, ou par virement de banque en utilisant le code IBAN ci-dessous.

FR76 1390 6000 6177 2003 2200 069

Code BIC: AGRIFRPP839

Et de nous adresser vos coordonnées par courrier ou mail : solangedeneuville@orange.fr afin que nous vous adressions votre reçu fiscal.

M. Mme. Mile.		
w. wime. wille.		
NOM	PRENOM	
RUE		
CODE POSTAL	VILLE	
ADRESSE MAIL		
TELEPHONE		

Une fois le versement réceptionné, nous vous adresserons le reçu au titre des dons (Imprimé CERFA) vous permettant de justifier de ce don à notre association reconnue d'intérêt général et ouvrant droit à réduction d'impôt prévue aux article 200 et 238 bis et 978 du code général des impôts : 66% du montant du don pour les particuliers et 60% pour les entreprises.

Si vous souhaitez faire un versement en plusieurs fois au cours de l'année, indiquez nous

simplement les périodes de versement ainsi que le montant du don versé pour chacun. Vous recevrez alors le reçu global à l'échéance du dernier versement.

MERCI.